



AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Le Maire de la commune de Grand-Lahou a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'en application du courrier N° 00315/MCU/DGUF/DDU/SAS/DT/CJ de Monsieur le Directeur du Domaine Urbain en date du 29 Janvier 2016, une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente(30) jours, allant du lundi 26 Août au mardi 25 Septembre 2018 inclus, est ouverte dans les locaux des Services Techniques de la Maire de Grand-Lahou, au sujet d'une demande d'établissement d'un Arrêté de Concession Définitive (ACD), sur une parcelle de **00 hectare, 30 ares, 00 centiares**, sise à AGBAGNANDON, commune de Grand-Lahou, introduite par **Madame BARRY Thierno Aïssatou**.

Cette parcelle est délimitée comme suit :

- Au nord par une parcelle non identifiée,
- Au sud par l'ancien poste des eaux et forêt dénommé « Espace vie de N'Zida »,
- A l'ouest par 'ancienne voie « Grand-Lahou-Braffèdon » et
- A l'est par le fleuve Bandama.

Monsieur KONAN Kouamé Luc, Chef des Services Techniques de la Mairie de Grand-Lahou, nommé Commissaire-Enquêteur, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les observations, réclamations et oppositions qui pourraient être faites dans un registre ouvert à cet effet et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, dans les locaux des Services Techniques.

23 AOUT 2018

Fait à Grand-Lahou, le

AMPLIATIONS :

▪ MEMIS/DGDDL	02
▪ M.C.U	02
▪ Préfectures	02
▪ S/Préfectures	05
▪ Intéressé	01
▪ Chrono	01
▪ Archives	01
▪ Conseils Régionaux	01
▪ D.R CU Dabou	01
▪ D.D CU Grand-Lahou	01
▪ D.D Agriculture Grand-Lahou	01
▪ Chefs de villages	10
▪ UVICOCI	01
▪ Communes	22

DIFFUSION :

▪ Diffusion Radio Côte-d'Ivoire	01
▪ Diffusion Radio Locale	01
▪ Fraternité matin	01
▪ Journal Officiel C.I	01

P/Le Maire et P.D



OUAGUE MAMIDOU
1^{er} Adjoint au Maire

